

Foire aux questions

“Fonds de co-cr ation Indianoc anie – Cycle 2”

Le chef de fil et les co demandeurs doivent signer la "d claration d'int grit " et la "lettre d'engagement", est ce que je dois faire aussi signer les 4 danseurs avec qui je vais collaborer localement ?

Pour la soumission de votre candidature, seuls le demandeur et les codemandeurs doivent signer la d claration d'int grit , la lettre d'engagement ainsi que le formulaire.

Dois-je vous donner aussi les copies de passeports /cv / portfolio des 4 danseurs ?

La transmission des documents : passeport, CV et portfolio sont demand e pour le chef de fil et les codemandeurs du projet soumissionn .

Comment vous faire fournir les fichiers tel que copies de passeport, cv, d claration d'int grit  (sign ) et la "lettre d'engagement (sign ) s par ment? dois-je combiner le tout en un seul pdf et le joindre sur "informations suppl mentaire" sur kiltir.org? ou bien je dois les int grer/ajouter/combiner dans le pdf original (formulaire de cocr ation)? sur kiltir.org, on peut joindre un seul fichier. Donc comment on fait pour vous fournir ces fichiers la s par ment ?

Vous pouvez soumettre ces documents de la mani re suivante :

Sur formulaire de candidature : transmettre en un pdf combin  le formulaire, les d clarations d'int grit s et les lettres d'engagements d ument renseign s et sign s.

Sur fiche d'identification : transmettre en un pdf combin  les passeports du demandeur et des codemandeurs

Sur preuve d'activit s : transmettre en un pdf combin  les CV et portfolio du demandeur et des codemandeurs

Formulaire de candidature *

Choisir un fichier

Aucun... choisi

Fiche d'identification *

Choisir un fichier

Aucun... choisi

Pour les individus: Copie du passeport. Pour les organisations: Fiche d'identification remplie

Preuve d'activit s *

Choisir un fichier

Aucun... choisi

Pour les individus: CV et portfolio. Pour les organisations: document d'enregistrement, statut

Pr sentation du projet et lettre d'appui/invitation *

Choisir un fichier

Aucun... choisi

Informations suppl mentaires

Choisir un fichier

Aucun... choisi

Envoyer

Lorsque vous mentionnez qu'un projet ne doit pas avoir « débuté », est-ce que cela signifie simplement qu'aucune dépense ne doit avoir été engagée sur le projet de co-crédation en question tel qu'il est présenté ?

Seules les dépenses engagées après la signature du contrat peuvent être considérées pour la subvention.

Est-ce que le projet peut être le début d'une nouvelle étape cohérente d'un projet plus large déjà en cours ?

Le projet doit être élaboré en cocrédation, conception dans le cadre du fonds de cocrédation.

Les activités suivantes sont éligibles dans le cadre de l'attribution de la subvention :

- Création de nouvelles œuvres artistiques avec une collaboration dès la phase de conception, impliquant un partage des savoir-faire et des ressources (artistiques, techniques...) ;
- Production d'un projet culturel ou artistique permettant de développer des partenariats et des accords de co-production ;
- Création de labels, de marques régionales.

Peut-on utiliser des images déjà tournées pour un autre projet qui ne sont pas utilisés pour le projet initial?

Il est possible d'utiliser des images déjà tournées comme outils par exemple lors d'une résidence de montage de courte durée, à condition que ces images ne soient pas soumises à des droits d'auteur ou que vous disposiez des autorisations nécessaires pour leur réutilisation.

Toutefois, le projet doit impérativement comporter des éléments créatifs nouveaux pour être considéré comme valide.

Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « livrable » ?

Par exemple, dans le cadre d'un projet comprenant une résidence de montage de courte durée, est-ce que le livrable peut être une maquette d'un projet plus large ou bien le montage d'une captation d'un spectacle ou bien est-il obligatoire ou préférable que ce soit un court-métrage qui peut donner lieu à une diffusion comme film fini ?

Si la résidence s'inscrit dans le cadre d'un projet audiovisuel global, le film final constitue le livrable attendu, en fonction de l'objectif du projet.

"Un demandeur ou codemandeur affilié à une organisation ayant une subvention en cours ne peut pas soumettre une nouvelle demande." Si notre projet débute en janvier avec un autre codemandeur mauricien mais qu'après le mois d'Avril cette société ne sera plus engagée contractuellement avec la COI, cette société s'implique comme codemandeur ou partenaire ou prestataire sur le projet, cela est-il possible ?

Un demandeur ou codemandeur affilié à une organisation ayant une subvention en cours n'est pas éligible pour soumettre une nouvelle demande. La date de soumission est déterminante pour évaluer cette condition.

Quel fichier doit-on joindre là où s'est écrit "Présentation du projet et lettre d'appui/invitation"? car à la page 7 du formulaire de candidature il y a déjà la description du projet, page 8 résultat attendu etc, et les lettres signées y seront combinées. Donc C'est quoi lettre d'appui/invitation svp?

Sur "présentation du projet et lettre d'appui/invitation", vous pouvez transmettre un document de présentation de votre projet ou une lettre d'appui d'un partenaire.

Dans le fichier Excel du budget provisoire, peut-on remplir que les 3 dernières colonnes. “Montant en monnaie locale/Montant en Euros/Montant demandé à la COI (en EUR)” ? est-ce que c’est obligatoire de remplir les 3 première colonne (prix unitaire/valeur de l'unité/nombre) ?

Voici un exemple de budget (avec des données fictives)

Description	Prix unitaire	Valeur de l'unité (jour, pax, pièce)	Nombre	Montant en monnaie locale	Montant en Euros	Montant demandé à la COI (en EUR)	
Ressources humaines				400	400	-	
<i>(exemple de coûts éligibles: salaire coordination, administration et finance, communication)</i>	5		80	400	400		
Coordinateur	8 000	mensuel		-	-		
Comptable				-	-		
Responsable communication							
Prestation				250 000	250 000	-	
<i>(exemple de coûts éligibles: cachet d'artiste, prestation technicien, honoraire consultant)</i>				-	-		
Cachet danseurs	50 000	pax	5	250 000	250 000		Cachets pour 5 danseurs pour la réalisation du projet
Prises en charge				96 000	96 000	-	
<i>(exemple de coûts éligibles: transport, perdiem, visa)</i>				-	-		
Billet d'avion Maurice-Seychelles	22 000	pax	3	66 000	66 000		Billets d'avion aller-retour pour 3 personnes
Per diem	10 000	pax	3	30 000	30 000		Perdiem durant le séjour pour 3 personnes
Visa	500	pax	3	1 500			Coût visa par personne
Coût de production				100 000	100 000	-	
<i>(exemple de coûts éligibles: achat de petit matériel, location de salle et d'équipement, traiteur)</i>				-	-		
Location de salle	10 000	jour	10	100 000	100 000		location de salle par jour, durant 10 jours de location
traiteur				-	-		
équipement							
Frais généraux				-	-	-	
<i>(exemple de coûts éligibles: internet, communication, envoi colis)</i>				-	-		
les frais liés à la communication (affiche, diffusion, ect...)				-	-		
Grand Total				446 400	446 400	-	

Vous devez remplir toutes les colonnes et utiliser le modèle de budget téléchargeable sur le site, vous pouvez remplir chaque rubrique de la manière suivante (*liste par rubrique non exhaustive*) :

Ressources humaines : les salaires du personnel en charge du bon déroulement du projet. (coordinateur, responsable administratif et financier, responsable communication, ect)

Dans Prestation : les prestations des artistes, des techniciens ou des consultants auxquels vous avez recourt pour la réalisation du projet.

Dans prise en charge : les coûts des transports, les perdiems, les coûts des visas, ect.

Dans coût de production : achat de petit matériel, location de salle et d'équipement, traiteur, ect.

Dans frais généraux : internet, communication, envoi colis,ect.

Je suis en individuel, pas une organisation, dois-je remplir la page “Personnel” du budget provisoire ?

Cette feuille, intitulée « Personnel de l’organisation », s’adresse uniquement aux organisations.

Je voudrais bien poser une question sur la note mentionnée dans les lignes directrices, concernant les demandeurs et co-demandeurs: Le projet doit impérativement impliquer au moins deux pays.

Faudrait-il un demandeur, un co-demandeur d'un pays et un demandeur et un co-demandeur de l'autre pays ?

Ou bien, on peut faire la demande, même si un demandeur d'un pays et un co-demandeur de l'autre pays ?

Le projet doit impliquer au moins deux pays : un porteur de projet d’un pays donné peut présenter une candidature conjointement avec un codemandeur d’un autre pays.

Je voulais avoir plus de précision sur le versement :

- le temps de versement après signature
- les dépenses doivent être seulement engagées par le chef de file ?
- ou les dépenses du co-demandeur sont également prises en compte ?
- pouvons-nous répartir le versement entre les 2 demandeurs ? Si oui, comment ?

Le premier versement pourra intervenir dix jours ouvrés après la signature du contrat. Dès lors, toutes les dépenses liées à la réalisation du projet, conformément au budget validé, peuvent être engagées par les demandeurs, selon leur organisation interne. La subvention sera versée exclusivement sur le compte du chef de file signataire du contrat.

Pour rappel

- Le **profil du demandeur** principal détermine le formulaire à remplir (organisation ou individu).
- Chaque projet devra soumettre un **budget en utilisant le modèle fourni**. Sinon, le projet sera rejeté automatiquement.
- La non-signature du formulaire, de la déclaration d'intégrité et de la lettre d'engagement genre entraîne l'élimination de la candidature.
- **Chaque demandeur + co-demandeur doit signer les annexes (page 21 et 22)**
- Le projet doit impliquer des demandeurs et co-demandeurs de **deux pays différents, au moins**.